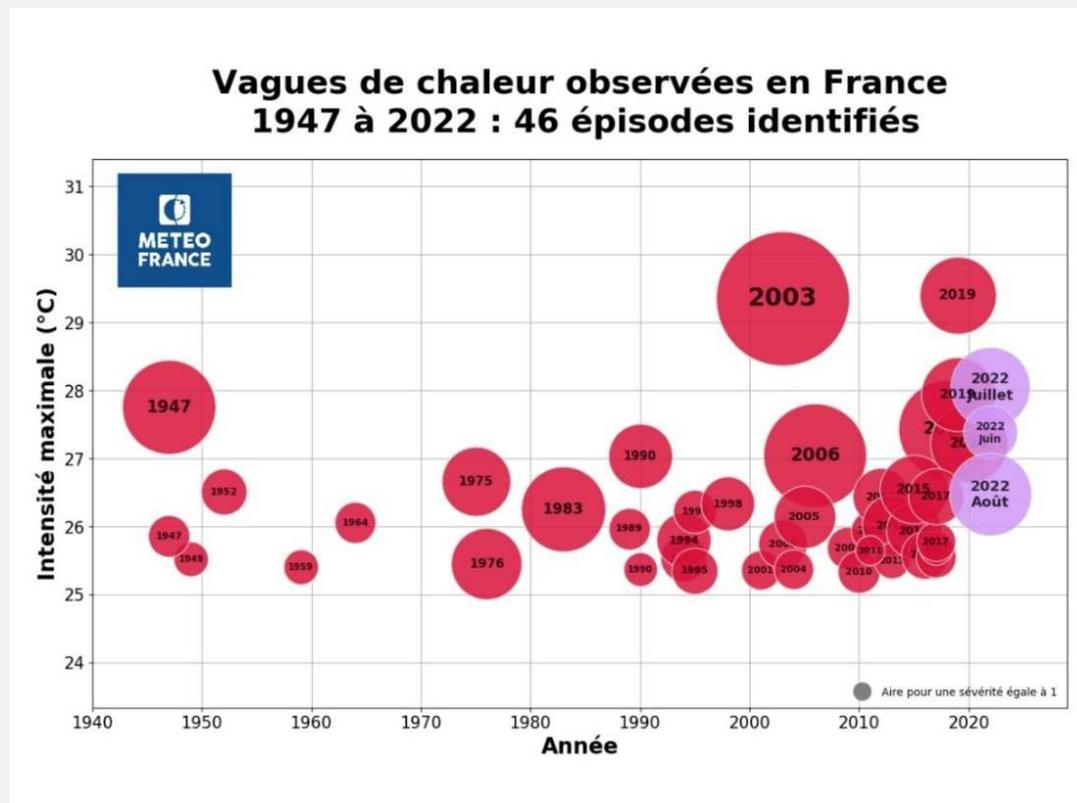


CLI DE CATTENOM

6 – IMPACTS DE LA CANICULE ET LA SÉCHERESSE

Contexte

Des épisodes de canicule et de sécheresse plus fréquents et sévères



Impact de la canicule sur le fonctionnement des réacteurs (sûreté)

Effet de l'augmentation de la température de l'air sur la sûreté

- Risque d'augmentation des températures dans les locaux => assurer le bon fonctionnement des matériels
- Exemple : élévation de température dans le BR du réacteur n°2 de Cattenom en juin 2022 (local des vannes d'aspersion du pressuriseur) qui a conduit à un arrêt fortuit :
 - Mauvaise performance du système de ventilation
 - Nettoyages qui n'ont pas suffi à atteindre les performances nominales
 - Autorisation temporaire (19 juillet – 20 septembre) par l'ASN de modifier les seuils de déclaration (températures) de l'événement associé

Impacts de la sécheresse sur le refroidissement des réacteurs

Encadrement des prélèvements et rejets en eau – décisions de l'ASN n°2014-DC-0415 et 2014-DC-0416

Restrictions des rejets thermiques liées à la température :

- Température de la Moselle en amont $\leq 28^{\circ}\text{C}$: échauffement moyen journalier $+1,5^{\circ}\text{C}$, température de rejet des effluents à 28°C maximum
- $28^{\circ}\text{C} <$ température de la Moselle en amont $\leq 30^{\circ}\text{C}$: échauffement moyen journalier 0°C
- $30^{\circ}\text{C} <$ température de la Moselle : pas de rejet hormis eaux pluviales et eaux usées (non liés au fonctionnement des réacteurs), sauf autorisation exceptionnelle (cf. certaines centrales pendant l'été 2022)

Impacts de la sécheresse sur le refroidissement des réacteurs

Encadrement des prélèvements et rejets en eau – décisions de l'ASN n°2014-DC-0415 et 2014-DC-0416

Restrictions de prélèvement liées au débit :

- Débit max de prélèvement = 9,5 m³/s
- Si le débit moyen journalier de la Moselle à la frontière < 26 m³/s : compensation des prélèvements par des lâchures d'eau de la retenue du Vieux-Pré (débits évaporés dans les tours aéroréfrigérantes et volumes d'eau prélevés sans restitution partielle)
- Si débit < 18,5 m³/s : débit de prélèvement réduit
- Si débit < 9 m³/s : prélèvements interdits

Restrictions des rejets liées au débit :

- Rejets interdits en cas de débit < 15 m³/s
- Information de l'ASN en cas de débit compris entre 15 et 20 m³/s

Impacts de la sécheresse sur l'environnement

Cas de la retenue du Mirgenbach

- Utilisée en exploitation pour recirculation avant rejet dans la Moselle, notamment en situation d'étiage
- Usages de loisirs (pêche, activités nautiques, promeneurs) limités dans certains conditions : ex. depuis le 22 juillet 2022 (concentration en produits chimiques de traitement qui peut être plus élevée qu'à l'accoutumée compte tenu de l'usage plus important de la retenue du Mirgenbach)





Suivez l'ASN sur :  Twitter  Facebook  LinkedIn  YouTube